

Cahier n°8

Juin 2017

L'Atelier des espaces publics
de la métropole lilloise

Les sanitaires publics

Pour un plan de développement
métropolitain

l'Agence de développement
et d'urbanisme de
Lille Métropole

MEL **MÉTROPOLE**
EUROPÉENNE DE LILLE



L'Atelier des espaces publics tient à remercier particulièrement Julien Damon, professeur associé à Sciences Po Urba fondateur de la société de conseil Eclairs, pour sa présence, son expertise et la richesse de son apport aux réflexions.

Participants à l'Atelier des espaces publics session 2014-2016 :

Karen ALBORGHETTI (MEL Dir. Espace Public et Voirie) / Mihaela AXENTE (MEL Dir. Culture et Tourisme) / Juliette BERNIER (ADULM) / Romain CHAMPY (SPL Euralille) / Julien DAMON (Sciences Po) / Frédérique DELFANNE (ADULM) / Eric GAGNAIRE (ADULM) / Sophie KOCH (ADULM) / Vanessa MIODOWSKI (MEL Dir. Espace naturel et urbain) / Magalie NOURISSON (Ville de Roubaix) / Antoine PLARD (Ville de Lille) / David WAUTHY (SPL Euralille) / Aurélien WERY (Ville de Tourcoing)

Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY**

Responsable de publication : **Sophie KOCH**

Comité de rédaction : **Julien DAMON (Sciences Po), Frédérique DELFANNE (ADULM), Eric GAGNAIRE (ADULM), Sophie KOCH (ADULM)**

Photographies : **ADULM**

Schémas : **ADULM et MEL**

Maquette : **Jean-François BREITENBACH**

Impression : **AD Concept**

Les sanitaires publics

Pour un plan de développement métropolitain

Si, à première vue, la thématique des toilettes publiques peut prêter à sourire, elle n'en est pas moins un sujet sérieux à la croisée de nombreuses problématiques.

Les toilettes publiques sont un mobilier urbain d'aisance apparu en France au XIX^e siècle, dans une volonté de résorber l'insalubrité des espaces publics. Suite à diverses évolutions formelles et fonctionnelles, ces équipements ont largement été implantés dans la plupart des grandes villes françaises. Leur présence est, aujourd'hui, reconnue pour avoir un impact positif, non seulement sur l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité d'un territoire, mais aussi sur la mobilité et l'accessibilité des usagers (en particulier des personnes en situation de fragilité physique). Les toilettes publiques permettent également aux personnes vivant dans la rue et en situation de précarité d'avoir accès à des conditions d'hygiène correctes.

C'est pourquoi de grandes villes françaises consacrent tous les ans une partie de leur budget à l'implantation, à l'entretien, et à la gestion de ce type de mobilier. La ville de Lille offre aujourd'hui uniquement 6 sanisettes, alors que Lyon dispose d'une offre de 150 toilettes, Bordeaux de 66 et Toulouse de 65. L'Atelier a effectué un travail comparatif des politiques menées en faveur des toilettes publiques en entamant un inventaire de l'offre métropolitaine en la matière. Cet exercice a permis de mettre en valeur l'importance de disposer de cette commodité urbaine et de proposer des préconisations pour faciliter son développement.

- 01. Les toilettes publiques : une commodité urbaine à ne pas négliger **p.2**
 - Une thématique à prendre au sérieux p.2
 - Des vespasiennes aux sanisettes : rapide histoire des toilettes publiques p.2
 - Un service urbain à la croisée de différentes politiques publiques p.4
 - Vers une obligation d'implanter des sanitaires publics p.5

 - 02. La métropole lilloise, un territoire peu doté en sanitaires publics **p.6**
 - Des niveaux d'équipement très différents selon les territoires p.6
 - Un retard à rattraper pour la métropole lilloise p.8

 - 03. Pour un développement des sanitaires dans les espaces publics métropolitains **p.10**
 - Comment orienter le développement : gratuité, propreté et sécurité (GPS) p.10
 - Des contraintes techniques à respecter p.11
 - Une ligne budgétaire à garantir p.11
 - "Nette Toilette" ou quand les commerces ouvrent leurs toilettes au public p.12

 - Préconisations de l'atelier **p.13**
-

01.

LES TOILETTES PUBLIQUES : UNE COMMODITÉ URBAINE À NE PAS NÉGLIGER

En France, les sanitaires publics sont apparus dans à Paris au XIX^e siècle sous l'impulsion de la pensée hygiéniste. De nombreuses villes ont alors suivi le mouvement en offrant aux passants la possibilité d'accéder aux toilettes lors de leurs déplacements. Ce mobilier urbain d'aisance a été continuellement amélioré et modernisé pour répondre aux besoins du plus grand nombre mais aussi pour éviter que les rues soient souillées. La présence de cette commodité urbaine a un impact fort sur la propreté et l'amélioration du cadre de vie. Toutefois, il est indispensable de cerner l'ensemble des enjeux liés à l'implantation de cet objet afin de montrer l'intérêt que pourraient trouver les collectivités à considérer les toilettes publiques à la hauteur des services qu'elles rendent.

UNE THÉMATIQUE À PRENDRE AU SÉRIEUX

Si la thématique des toilettes publiques peut prêter à sourire, elle ne constitue en rien un problème annexe ou marginal à l'aménagement des espaces publics. Au contraire, il s'agit d'un thème important de la vie quotidienne, différenciant à la fois les hommes des femmes, les jeunes des personnes âgées, les personnes valides de celles en situation de handicap, les personnes ayant un logement de celles qui n'en disposent pas. De plus, l'usage des toilettes varie fortement d'un pays à un autre, d'une culture à une autre. Par exemple, pour la

population asiatique, notamment japonaise, ce sujet est important. L'accès aux toilettes doit être garanti dans l'espace public mais surtout elles doivent être propres et commodes. Utiliser les sanitaires publics engage des comportements privés dans un espace qui lui est collectif. C'est pourquoi, aménager des toilettes publiques s'avère être une entreprise complexe. Le développement de ce mobilier urbain d'aisance est pourtant indispensable. Les toilettes publiques apportent un confort aux usagers tout en contribuant à la propreté des villes.

DES VESPASIENNES AUX SANISETTES : RAPIDE HISTOIRE DES TOILETTES PUBLIQUES

Les toilettes publiques constituent un mobilier urbain d'aisance et de commodité installé dans les espaces publics. Elles apportent un confort aux usagers tout en contribuant à la propreté de la ville. Leur présence s'est réellement développée au XIX^e siècle. L'installation de ce type d'équipement s'est généralisée à Paris avant d'atteindre la plupart des grandes communes françaises. Il a tout d'abord pris la forme d'un urinoir pour homme, appelé vespasienne à Paris. Cette dernière apparaît en 1834, sous l'impulsion du préfet de la Seine, le comte Claude-Philibert de Rambuteau, en réponse à la pandémie de choléra qui a touché la ville l'année précédente (19 000 victimes en six mois). Soucieux de l'hygiène dans la capitale, Rambuteau fait installer près de 200 vespasiennes.



Dernière vespasienne parisienne située boulevard Arago (14^e)

En 1839, les « colonnes moresques », support d'affiches à l'extérieur et urinoir à l'intérieur, se multiplient dans Paris. Ce mobilier, développé par le Service des promenades et plantations, dirigé par l'ingénieur Jean-Charles Adolphe Alphand, sera ensuite amélioré. Afin d'isoler la vespasienne du regard des promeneurs, un écran en tôle est placé devant la colonne. « Dès l'origine, ce sont les compagnies d'affichage qui prennent en charge les frais de construction contre l'autorisation de poser leurs affiches, mais c'est le service d'Alphand qui imposera au concessionnaire l'obligation d'alignement et d'entretien¹ ».

A la fin des années 1860, les deux fonctions d'affichage et de toilettes publiques sont dissociées. Les colonnes moresques sont définitivement remplacées par la colonne Morris, pour l'affichage, et par les vespasiennes, pour les lieux d'aisance. Ce mobilier a pour défaut d'être discriminant puisque seuls les hommes y ont accès. Les femmes n'ont alors pas la possibilité d'accéder aux sanitaires dans l'espace public.

Le Conseil municipal de Paris, vote en 1961, la disparition progressive des vespasiennes alors qu'au même moment des toilettes payantes sont installées au sein de plusieurs gares, stations de bus et de métro.

La fin de la gratuité des toilettes publiques parisiennes est votée par le Conseil de Paris le 28 janvier 1980. Les vespasiennes sont alors définitivement remplacées par des toilettes automatisées et payantes appelées les « sanisettes ». Il s'agit d'une marque déposée par l'entreprise d'affichage, de panneaux publicitaires et d'abribus JC Decaux. En 1991, un contrat de concession de ces « sanisettes » est signé entre JC Decaux et la Mairie de Paris.

Cette nouvelle forme de toilettes a apporté plusieurs améliorations principalement celle de permettre aux femmes d'accéder à ce type d'équipement. Le nettoyage automatique après chaque utilisation, est une

1- Béatrice Méon-Vingtrinier, *Le mobilier urbain, un symbole de Paris*, Février 2006

réelle avancée en termes de gestion de la propreté et de la désinfection. Cependant, le fait qu'elles soient payantes semble avoir eu un impact sur leur fréquentation, qui n'est pas encore suffisante. De nombreuses personnes, en particulier des hommes, par économie de moyens et de temps, continuent à uriner dans l'espace public. C'est en 2006 que la gratuité a été décidée. La capitale compte aujourd'hui plus de 400 sanisettes.

Les toilettes automatiques constituent la forme de sanitaires la plus présente dans l'espace public des villes françaises. Le métier de « dame pipi » a aujourd'hui quasiment disparu bien qu'il semble être apprécié des usagers. Ces employés garantissent à la fois la propreté mais aussi la sécurité des lieux d'aisance.



Toilettes automatiques JC Decaux (Paris 18^e)

UN SERVICE URBAIN AU CROISEMENT DES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES

Retracer l'histoire de la présence des toilettes publiques permet de mettre en avant la place que ce mobilier occupe dans le débat public, et plus particulièrement dans l'aménagement et l'organisation des espaces publics. La volonté d'une collectivité d'installer du mobilier d'aisance dans le domaine public est une réponse à de nombreux enjeux auxquels elle doit faire face : la gestion des espaces publics, la santé publique, la mobilité, l'attractivité ou encore l'égalité.

› **La mobilité et l'accessibilité.** Au même titre que les bancs (cf. Cahier n°1), les toilettes publiques constituent un mobilier urbain qui accompagne la mobilité, en particulier celle des Personnes à mobilité réduite (PMR), des personnes âgées, des familles avec enfants, etc. Pour certaines personnes en situation de fragilité, l'absence de WC peut représenter un frein à la sortie et au déplacement. Ce mobilier constitue un maillon essentiel d'un réseau piéton.

› **La santé publique.** L'accès aux toilettes est un enjeu de santé publique mondial², en particulier dans les pays en voie de développement. C'est aussi un enjeu de santé publique en France où près de 200 000 personnes sont touchées par des pathologies (maladies inflammatoires chroniques intestinales, type la maladie de Crohn³) qui nécessitent de disposer de toilettes à tout moment et en tout lieu, de façon urgente, alors même que beaucoup de villes n'en disposent pas d'un nombre suffisant. Pour des populations en situation de fragilité sociale, notamment les personnes sans domicile fixe, il est important de garantir un accès aux toilettes dans des conditions d'hygiène respectable. Ainsi, développer leur présence, permet d'apporter

non seulement une réponse à une population particulièrement nécessiteuse mais aussi une solution à l'insalubrité publique, en limitant les désagréments dans l'espace public.

› **La gestion des espaces publics.** Les collectivités possèdent toutes un service dédié à la propreté urbaine qui a en charge le balayage, le vidage des corbeilles, le ramassage des déjections canines, des feuilles mortes et des dépôts sauvages, entre autres, mais aussi la désinfection des zones souillées. Bien que la présence de toilettes ne les éradique pas, elle limite tout de même les incivilités le long des murs, dans les recoins et les délaissés.

› **L'égalité.** Pendant longtemps l'offre en toilettes publiques a été réservée aux hommes valides, en proposant uniquement des urinoirs. Depuis la création des sanisettes, les femmes ainsi que les personnes à mobilité réduite ont accès aux toilettes. Cependant, il existe encore peu de mobilier d'aisance adapté aux enfants. La gratuité a également un rôle important pour permettre aux personnes vivant dans la rue d'accéder aux sanitaires.

› **L'attractivité des espaces publics.** La présence de sanitaires publics est un service, parmi tant d'autres, attendu par les touristes et les passants. Elle traduit une attention portée par la collectivité à l'accueil touristique. Elle participe également à l'ambiance et à la qualité du cadre urbain. Cependant, pour être un facteur d'attractivité, il ne suffit pas simplement que les toilettes soient suffisamment nombreuses, qu'elles soient accessibles et signalées, et surtout qu'un niveau de propreté et d'entretien soit maintenu. Certains touristes, notamment les asiatiques, sont particulièrement attentifs à l'état dans lequel se trouve ce mobilier d'aisance. Les toilettes elles-mêmes se doivent d'être attractives.

2- Selon une estimation des Nations Unies, 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des toilettes privatives dans le monde et 2 millions d'enfants meurent chaque année de maladies dues en grande partie à un problème lié à l'assainissement.

3- L'association François Aupetit (AFA)

VERS UNE OBLIGATION LÉGALE D'IMPLANTER DES SANITAIRES PUBLICS

Il est interdit d'uriner sur la voie publique !

En France, l'article R632-1 du code pénal, modifiée par le décret n°2015-337 du 25 mars 2015 précise qu'il est interdit « d'uriner sur la voie publique ». C'est une infraction punie d'une amende à l'encontre des contrevenants qui s'élève à 68€.

Dans l'objectif de rendre cette législation effective, certaines communes se sont dotées de brigades anti-incivilités. Pour exemple, après avoir fait le constat que 56 000 m² par mois de murs, trottoirs, portes cochères, renforcements sont souillés par l'urine, la ville de Paris a mis en place sa propre brigade. Elle est composée de 90 personnes qui dressent en moyenne 2 000 procès-verbaux par an.

Afin de compléter les outils de lutte contre les comportements incivils de certaines personnes urinant dans l'espace public, des dispositifs « anti-pipi » se développent le long des murs et murets. Tout d'abord, utilisée à Hambourg, en Allemagne, une nouvelle peinture hydrophobe est actuellement testée à Bordeaux. Appliquée sur les murs, elle les rend imperméables en renvoyant ainsi le liquide « à l'envoyeur ». L'effet dissuasif de ce système aura peut-être une répercussion positive en limitant ces incivilités qui ont un impact important sur la qualité et le confort des espaces publics.



Dispositif « anti-pipi » (Paris 10^e)

Une proposition de loi en faveur du droit à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Une proposition de loi a été déposée le 18 septembre 2013 puis le 8 avril 2015 par le député Michel Lesage pour la « mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement ». En effet, en France, il est estimé que le droit à l'eau et à l'assainissement n'est pas satisfait pour 100 000 à 150 000 personnes, soit parce qu'elles sont sans domicile fixe, soit parce qu'elles vivent en habitat précaire. Ce chiffre serait en augmentation. Les enjeux sont sociaux, sanitaires et de santé publique. Dans ce texte, le député insiste sur la nécessité pour l'ensemble des citoyens de pouvoir accéder à des points d'eau et à des sanitaires dans des conditions correctes, où que ce soit sur le territoire.

C'est pourquoi, « la mise en œuvre par les collectivités territoriales d'équipements sanitaires pour les personnes les plus vulnérables non raccordées au réseau », est un axe fort de la loi. Si elle est votée, les communes de plus de 3 500 habitants devront disposer de toilettes publiques et celles de plus de 15 000 habitants devront prévoir l'accès à des douches.

Bien que cette proposition de loi ne soit encore qu'au stade de l'étude, il est toutefois intéressant de noter qu'elle est d'actualité et occupe une partie des discussions parlementaires. Cela confirme que la question des sanitaires publics est une problématique importante, contemporaine et qui concerne l'ensemble du territoire français. Dans les années à venir, cette proposition de loi, sera peut-être votée et applicable. Quand certaines communes françaises seront immédiatement en conformité, d'autres devront rattraper leur retard et développer leur offre en toilettes publiques. Il est donc pertinent que cette thématique soit mise à l'ordre du jour pour les villes qui ne disposent pas d'une offre suffisante.

02.

LA MÉTROPOLE LILLOISE, UN TERRITOIRE PEU DOTÉ EN SANITAIRES PUBLICS

Ces dernières années de nombreuses villes en France ont engagé un processus de développement des toilettes dans l'espace public. Cette volonté est étroitement liée à des politiques menées pour améliorer la qualité du cadre de vie mais surtout l'accueil des touristes. Pour autant, les situations sont encore très disparates sur l'ensemble du territoire national. Si certaines villes font figure de bons exemples, d'autres, comme la métropole lilloise, ont un retard à rattraper. A titre de comparaison, l'atelier a ainsi établi un panorama de la présence des sanitaires publics dans les grandes villes françaises. Il a également engagé un travail d'inventaire à l'échelle du territoire métropolitain en dégagant des éléments de diagnostic.

DES NIVEAUX D'ÉQUIPEMENT TRÈS DIFFÉRENTS SELON LES TERRITOIRES

En termes de toilettes publiques, des inégalités territoriales existent à l'échelle du territoire national. Si les villes de Paris, Lyon, Toulouse et Bordeaux dis-

posent d'une offre importante, d'autres communes accusent un retard important comme Marseille, Lille et Strasbourg.

PANORAMA DE L'OFFRE EN TOILETTES PUBLIQUES DANS CERTAINES GRANDES VILLES FRANÇAISES

	PARIS	LYON	TOULOUSE	BORDEAUX	STRASBOURG	LILLE
Nbre d'habs (Insee 2013)	2 229 621	500 715	453 317	243 626	275 718	231 491
Nombre de toilettes publiques	400	150	65	66 (46 sanisettes et 20 urinoirs)	15	12 (dont 6 sanisettes)
Ratio par habs	1/5 574	1/3 338	1/6 974	1/3 691	1/18 381	1/19 290
Nombre d'utilisateurs (moyenne)	13,1 millions (2012) soit 95 usagers/ jour/toilette	n.r.	800 000 (2014) soit 34 usagers/ jour/toilette	850 000 (2015) soit 95 usagers/ jour/toilette	n.r.	n.r.
Accès	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit et gardienné	11 en accès gratuits
Normes PMR	Oui	Oui	Oui	Oui	9	10
Horaires	▪ 272 de 6h à 22h ▪ 108 de 6h à 1h ▪ 20 24h/24h	▪ 5h à 22h ▪ 24h/24 ▪ ouverture de l'équipement	24h/24	24h/24	▪ 1 24h/24 ▪ 4 de 7h à 19h30 ▪ 8 de 9h à 18h30 ▪ 2 selon ouverture de l'équipement	▪ 6 de 5h à minuit ▪ selon ouverture de l'équipement
Coût annuel	35 460€/sanisette soit un coût global de 15,5 M€	n.r.	20 000€/sanisette soit un coût global de 1,3M€	15 220€/sanisette soit un coût global de 700 000€	n.r.	22 500€/sanisette soit un coût global de 135 000€
Dispositif de communication	Signalétique et cartographie (papier et interactive)	Signalétique et cartographie (papier et interactive)	Signalétique et cartographie (papier et interactive)	Signalétique et cartographie (papier et interactive)	n.r.	Absence de dispositif



Toilettes publiques de luxe à (Paris 1^{er})



Sanisette à Lille (Wazemmes)



Gratuité des sanisettes à Lille



Sanisette à Lille (place Sébastopol)



Toilettes payantes - cc Euralille



Sanisette à Lille (place Richebé)



Toilettes payantes (gare Lille Flandre)



Sanisette à Bordeaux



Vespasiennes à Tourcoing

UN RETARD À RATTRAPER POUR LA MÉTROPOLE LILLOISE

La ville de Lille présente un niveau d'équipement relativement faible comparativement aux autres grandes villes françaises. A l'échelle du territoire métropolitain, Lille est pourtant la seule commune à offrir des sanitaires gratuites et accessibles au plus grand nombre.

L'Atelier, après avoir dressé un panorama de la situation dans d'autres grandes villes françaises, a élaboré des éléments de diagnostic afin d'avoir une vision objective de l'offre en toilettes publiques dans la métropole européenne.

Ce bilan est une base de réflexion pouvant servir à l'élaboration d'une stratégie d'implantation du mobilier d'aisance, en lien avec la volonté métropolitaine de renforcer l'attractivité du territoire notamment en s'appuyant sur le développement touristique. Les données récoltées ont été récupérées auprès des offices du tourisme, de la Ville de Lille et des applications numériques qui indiquent l'emplacement des toilettes mises à la disposition, gracieusement ou non, du public.

L'inventaire a été effectué en comptabilisant les toilettes présentes dans l'espace public ainsi que dans les bâtiments publics (mairie, musée, médiathèque). Les toilettes installées dans les gares ont également été repérées. En effet, elles sont des espaces intermédiaires, c'est-à-dire des espaces privés où les usages sont collectifs. Il n'a pas été possible de distinguer les toilettes payantes des toilettes non-payantes, ainsi que celles accessibles ou non aux PMR.

Certains centres commerciaux ou grands magasins - tels que Euralille 2, le Printemps, les Tanneurs à Lille, Saint Christophe à Tourcoing, V2 à Villeneuve d'Ascq... - auraient pu également être dénombrés. L'analyse de la présence de toilettes nécessiterait un travail de relevé et de vérification assez fin. De plus, dans ce type d'espace, l'usage des toilettes est généralement réservé à la clientèle. Tout comme pour les cafés et les restaurants

qui sont également des lieux qui sont parfois utilisés, en contrepartie d'une consommation, pour accéder à des toilettes qui font défaut dans les espaces publics.

Selon ces quelques critères qui mériteraient d'être affinés, le nombre de toilettes comptabilisées situées dans :

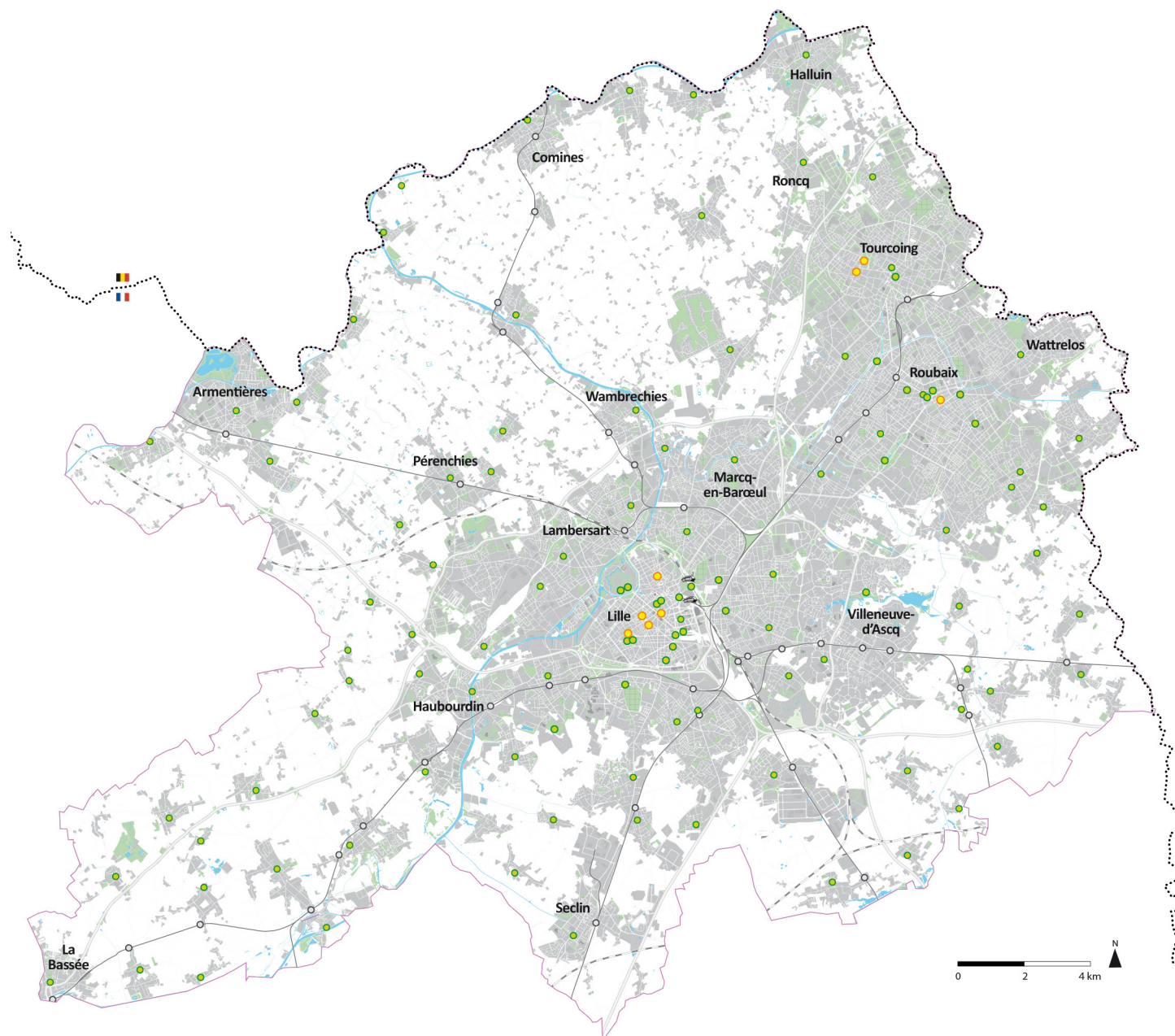
- › les espaces publics s'élève à 8 (dont 6 sanitaires situés à Lille et 2 autres à Tourcoing) ;
- › les bâtiments et les équipements publics à 110 ;
- › les gares TGV et TER à 46.

Additionner l'ensemble des quelques sanitaires qui ont été répertoriés pour analyser l'offre en toilettes publiques dans la métropole lilloise n'est pas pertinent, les chiffres étant basés sur une estimation. Toutefois, ces quelques données ont le mérite de mettre en lumière l'offre insuffisante du territoire métropolitain en sanitaires présents dans les espaces publics.

A l'échelle de la MEL, l'ensemble des communes offre à ses 1,1 millions d'habitants, uniquement 9 toilettes publiques implantées dans les espaces publics. En comparaison, la ville de Lyon offre à ses habitants et ses visiteurs 150 toilettes, Toulouse 65 et Bordeaux 66.

Dans la pratique, les passants et les touristes ne comptent pas uniquement sur ce mobilier urbain mis à disposition par les collectivités pour répondre à leurs besoins. L'offre en toilettes publiques situées dans les bâtiments publics, les gares, les magasins, les restaurants ou encore les cafés est très utilisée, alors même qu'elle a pour inconvénient d'être disponible uniquement aux personnes qui fréquentent le lieu et aux consommateurs, de dépendre d'horaires, d'être parfois payantes et de ne pas être toujours adaptées aux normes PMR.

ESTIMATION DE LA PRÉSENCE DE L'OFFRE DE TOILETTES PUBLIQUES DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE



Présence des sanitaires publics dans :

- Les espaces publics
- Les établissements publics (mairie, musée, bibliothèques, etc.)
- Les gares
- Limite de la Métropole Européenne de Lille
- ⋯ Frontière France/Belgique
- Voies T.E.R.

Septembre 2016



Source : ADULM, 2016

03.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DES SANITAIRES DANS LES ESPACES PUBLICS MÉTROPOLITAINS

L'effort dans lequel est impliquée la métropole lilloise pour accroître son attractivité, en particulier touristique, suppose qu'elle s'engage, entre autres, dans un effort pour multiplier la présence et améliorer l'accès aux toilettes publiques. Si cette thématique peut sembler a priori anecdotique, son impact sur la qualité des espaces publics et sur l'hospitalité qu'offre un territoire n'est pas à négliger. Multiplier la présence des sanitaires dans les espaces publics métropolitains peut s'appuyer sur l'engagement de tous : des collectivités mais aussi du secteur privé.

COMMENT ORIENTER LE DÉVELOPPEMENT : GRATUITÉ, PROPRETÉ ET SÉCURITÉ (GPS)

Dans l'objectif d'orienter une politique de développement du mobilier d'aisance dans l'espace public, Julien Damon, professeur à Science Po Paris et dirigeant de la société de conseil et d'étude Éclairs, dans le cadre de ses recherches consacrées à cette thématique, propose un programme d'action qui tient en trois lettres : GPS, pour Gratuité, Propreté et Sécurité⁴.

Garantir la gratuité de l'accès aux toilettes public est un principe essentiel et prioritaire. Elle incite non seulement les passant à l'utiliser, mais surtout elle permet aux personnes en situations sociales difficiles, notamment aux sans domicile fixe (SDF) d'y avoir accès sans être discriminés. Aussi, pour que ces équipements soient fréquentés par les personnes qui en ont besoin, il est nécessaire d'assurer un nettoyage permanent. Si cet espace n'est pas dans un état de propreté suffisant, les personnes trouveront d'autres alternatives notamment en se soulageant dans la rue. La sécurité est un corollaire à la propreté. Afin d'assurer à chacun la netteté et la tranquillité du site, il est nécessaire qu'un contrôle permanent soit effectué. L'Atelier des espaces publics adhère à ces trois principes essentiels. Il propose cependant de les compléter avec deux autres garanties indispensables à l'installation de toilettes dans les espaces urbains : l'accessibilité aux personnes à mobilité réduites et l'amplitude horaire la plus large possible. En effet, les toilettes publiques s'adressent bien entendu à tous, mais comme évoqué dans les chapitres précédents, leur présence est particulièrement

importante pour les personnes en situation de handicap (PMR, personnes âgées ou ayant des maladies chroniques). Leur aménagement doit donc impérativement respecter les normes PMR et l'accessibilité doit être assurée. Parallèlement, il est important que les toilettes soient accessibles dans une amplitude horaire la plus large possible. Une ouverture 24h/24 permise par l'automatisation des sanisettes doit impérativement être généralisée dans les secteurs où la demande est forte.

Pour une meilleure équité territoriale, il est nécessaire de répartir la présence des sanitaires de manière homogène et cohérente dans l'ensemble des espaces publics de la métropole lilloise. Cependant, la multiplication des toilettes publiques ne doit pas s'effectuer sans questionner la fréquentation des espaces où ils seront implantés. Etant un service proposé au public, il est indispensable qu'il réponde aux besoins du plus grand nombre. C'est pourquoi, il est préférable de privilégier les implantations dans des espaces stratégiques à haute fréquentation (centre historique, rue piétonne, parcs, places, boulevards, parking...). Parallèlement à cet effort de développement des toilettes publiques, une communication est à mettre en place. La présence de ce mobilier urbain doit être visible et signalée aux usagers tout au long de leur parcours. Des panneaux peuvent être installés pour faciliter le repérage. Il est également important d'indiquer la présence de sanitaires sur les cartes de la ville affichées dans la rue ou distribuées dans les offices de tourisme. Des applications numériques à télécharger sur son téléphone mobile, ou sa tablette, peuvent également faciliter la géolocalisation.

⁴ Julien Damon, « Les toilettes publiques : un droit à mieux aménager », *Droit social*, n° 1, 2009, pp. 103-110

DES CONTRAINTES TECHNIQUES À RESPECTER

Implantation : encombrement et raccordement

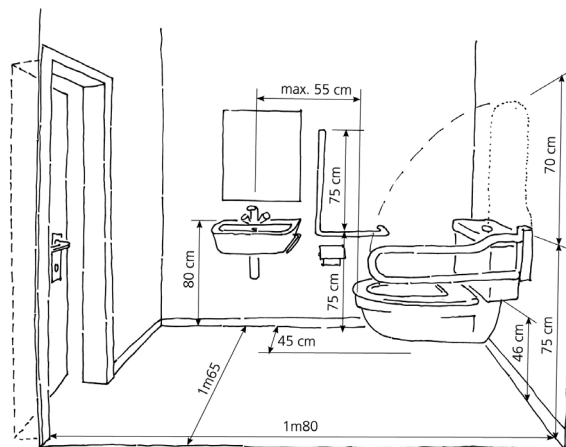
- › une sanisette occupe une surface au sol de +/-6 m² ;
- › les trottoirs susceptibles d'accueillir des sanisettes doivent être d'une largeur minimale de 3,90 m en maintenant un passage dégagé de 1,40 m ;
- › elle doit être raccordée au système d'évacuation des eaux vannes.

Accessibilité PMR des toilettes publiques

- › le local doit mesurer au moins 1,60 m en largeur pour 1,80 m de profondeur ;
- › un espace libre situé devant les toilettes doit être maintenu ;
- › la hauteur de siège du WC doit être au minimum de 46 cm ;
- › la présence d'une barre d'appui fixée au mur et d'une barre rétractable est indispensable.

Intégration paysagère des toilettes publiques

- › les sanisettes doivent être repérables tout en étant intégrées à leur environnement ;



Croquis in *Un espace public pour tout, guide pour une planification cohérente*, Equiterre, Genève, 2007

- › l'implantation de sanisettes dans les centres historiques et les secteurs classés est soumise à l'accord des architectes des bâtiments de France ;
- › l'optimisation de ce mobilier, par son évolution en borne « multifonctions », est à penser : plan, fontaine, publicité...

UNE LIGNE BUDGÉTAIRE À GARANTIR

En reprenant les critères définis par la proposition de loi qui contraindrait, si elle est votée, les communes de plus de 3 500 habitants à installer au moins un sanitaire public sur leur territoire, le coût d'une telle démarche, pour l'ensemble de la métropole lilloise, s'élèverait à près de 1,1 million d'euros (coût moyen par sanisette : 22 500€/an). A titre de comparaison, le budget annuel que la ville de Toulouse alloue aux sanitaires publics s'élève à 1,3 million d'euros.

Pour un territoire, les enjeux qui sous-tendent l'installation de sanitaires dans les espaces publics sont nombreux et surtout d'envergure métropolitaine : gestion des espaces publics, santé publique, égalité

et solidarité, accessibilité, et attractivité (cf. chap 1). C'est pourquoi, il semblerait que la MEL soit la collectivité la plus à même de porter un plan de développement des toilettes publiques, a minima en définissant la philosophie générale de ce que pourrait être une stratégie métropolitaine consacrée à ce sujet.

Un tel engagement pourrait être pris au titre des compétences communautaires « voirie » mais surtout « tourisme ». Les toilettes publiques étant une offre de services souhaitée par de nombreuses personnes qui viennent se promener et découvrir un territoire, leur présence a un impact sur l'attractivité de ce dernier.

Offrir un tel équipement aux usagers témoigne de l'importance qu'un territoire accorde à l'hospitalité, à l'accueil et aux comforts de ses habitants et des touristes qui traversent ses espaces publics.

Aujourd'hui, la MEL est pleinement engagée pour développer l'offre et les services dédiés au tourisme. Si les sanitaires ne constituent pas le centre de la stratégie du développement touristique, c'est néanmoins un service attendu par les visiteurs. En effet, il manque à la métropole lilloise un réseau de sanitaires

publics gratuits et accessibles, à l'image des autres grandes métropoles françaises.

Cependant, si la situation financière tendue de nombreuses communes ne permet pas un tel développement, à court et moyen termes, il serait nécessaire de prioriser l'action en ciblant les secteurs stratégiques (centralités, secteurs à haute valeur patrimoniale et à niveau de fréquentation élevé). Il est également possible de s'appuyer sur l'offre privée située dans les commerces, les cafés et les restaurants.

« NETTE TOILETTE » OU QUAND LES COMMERCES OUVRENT LEURS TOILETTES AU PUBLIC



« Nette toilette », signifiant littéralement « les toilettes sympas » est une initiative allemande qui consiste à permettre aux passants ou aux touristes d'utiliser gratuitement, sans obligation

de consommer, les toilettes situées dans un café, un restaurant ou un magasin. Le libre accès aux toilettes est indiqué par la présence sur la vitrine d'un autocollant « Nette toilette ». Les commerces volontaires perçoivent, de la part de la commune concernée, un dédommagement financier correspondant aux frais engendrés par cette nouvelle fréquentation. L'indemnité est comprise entre 600€ et 1 000€ par an.

Le concept est né à Aalen en 2000 en collaboration avec une agence de publicité locale « studio ». Après avoir fait le constat, d'une part, de l'insuffisance de toilettes publiques, et d'autre part, de l'investissement trop élevé que suppose l'implantation de nouveaux mobiliers, la commune a fait le choix d'impliquer les commerces. Elle a rapidement trouvé des restaurants intéressés situés en centre-ville.

Alors que la gestion et l'entretien d'une sanisette s'élève à 15 000€/an, le principe « Nette toilette » permet d'offrir 27 toilettes pour 17 000€/an. Les commerces en ressortent également gagnants puisque les usagers des toilettes peuvent en profiter pour consommer et donc participer à l'augmentation du chiffre d'affaire.

A ce jour, on compte 220 communes engagées dans cette démarche impliquant au total 2 217 commerces. Le concept s'est étendu jusqu'à la Suisse.

Le budget que nécessitent l'installation et la gestion de toilettes publiques n'est pas toujours mobilisable pour les communes de la métropole lilloise. Les villes n'ont pas les moyens pour porter seules le développement des sanitaires dans leur territoire.

Le concept « Nette toilette », en s'appuyant sur une offre privée existante, répond en partie à cette problématique. Développer ce concept apparaît particulièrement pertinent pour l'aménagement de toilettes dans les espaces contraints (par exemple les centres historiques), où l'implantation de ce type de mobilier est techniquement difficile voire parfois tout simplement impossible.

PRÉCONISATIONS DE L'ATELIER

- › Développer les sanitaires publics dans la métropole lilloise afin d'offrir l'accès à cette commodité à ses habitants et aux personnes de passage (touristes, navetteurs...);
- › Améliorer l'accès aux sanitaires publics en lien avec l'objectif métropolitain du renforcement du tourisme à l'échelle du territoire ;
- › Privilégier les secteurs très fortement fréquentés et développer un plan de communication (carte interactive, signalétique...) pour faciliter l'accessibilité à ce service ;
- › Associer les cafés, les commerces dans les secteurs à haute fréquentation pour développer rapidement et à moindre frais l'offre en toilettes publiques en les dédommageant à la hauteur du service rendu.

L'amélioration de la qualité des espaces publics est un maillon essentiel du renforcement de l'attractivité métropolitaine. Ces dernières années, un effort important a été mené par la Métropole Européenne de Lille et les collectivités à ce sujet mais la traduction de cet objectif de qualité reste inégale sur le territoire, et la cohérence métropolitaine des espaces publics est encore peu visible. L'engagement de qualité a essentiellement été porté pour les espaces publics majeurs. L'effort mérite aujourd'hui d'être élargi aux espaces publics ordinaires, en s'intéressant à leurs composantes simples qui, abordées de façon systémique, constituent des leviers efficaces pour améliorer la qualité du cadre de vie à l'échelle métropolitaine.

L'Atelier des espaces publics est un groupe de travail piloté et animé par l'Agence de développement et d'urbanisme en étroite collaboration avec la MEL. Organisé tous les deux mois, il permet aux techniciens et aux experts des différentes collectivités et structures impliquées dans la réalisation et la gestion des espaces publics de se rencontrer. L'Atelier fonctionne comme un think-tank au service des élus. L'objectif est d'aboutir à des préconisations d'ordre technique et/ou opérationnelles quant aux enjeux d'amélioration de la qualité des espaces publics de la métropole, à différentes échelles et à différents niveaux d'intervention.

Ce cahier, synthèse des échanges et des propositions de recommandations élaborées en atelier, a pour vocation de constituer un « relais » permettant de diffuser plus largement les idées générées en Atelier et de participer ainsi à la construction d'une culture commune des espaces publics. La diffusion s'adresse aux instances décisionnelles et politiques comme force de proposition, mais également à l'ensemble des techniciens concernés par les espaces publics dans les collectivités.

Le cycle d'ateliers engagé de 2014 à 2016 a permis d'aborder différentes thématiques :

- Cahier n°1 : Le banc-relais
- Cahier n°2 : Le stationnement longitudinal
- Cahier n°3 : Les parcs au sol
- Cahier n°4 : Le stationnement dans les espaces contraints
- Cahier n°5 : Le verdissement des pieds de façades
- Cahier n°6 : L'arbre en ville
- Cahier n°7 : L'éclairage urbain
- Cahier n°8 : Les sanitaires publics



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE